



Non remboursement prime d'une voiture vendue.

Par **diadia**, le **02/12/2008** à **11:42**

Bonjour,

j'avais 2 véhicules assurés par la même compagnie.

Suite à la vente d'un de ces véhicules, j'ai résilié mon contrat et demander le remboursement au prorata de la prime qui m'a été prélevé à terme à échoir.

Or ça va faire 2 mois que le véhicule est vendu et que nous sommes toujours dans l'attente de ce remboursement Après plusieurs appels (et rencontre) avec l'assureur, on me répond toujours "c'est en cours...." que faire?

De plus, on m'informe que "comme la cotisation "protection conducteur" était prélevée (avec le reste de la prime), la cotisation "protection conducteur" pour le 2 eme véhicule (qui est toujours assuré biensur mais prime payée par chèque) est dorénavant prélevé.....

Or : a-t-il le droit de prélever une cotisation pour un contrat précisant un paiement par chèque sans en avertir le client?

De plus, il me semble que cette cotisation a été rajoutée à mon contrat (sans en avoir été avertie) car je n'ai pas mémoire d'avoir signé cette cotisation pour le 2e véhicule. Et lorsque je demande une copie de mon contrat, on me dit "on vous l'enverra".....mais rien !

MERCI DE m'indiquer les démarches à suivre